



# Résoluo Pro Référence

Protection Juridique

## Bulletin de souscription

Votre Agent Général AXA

Agence CLV

21 avenue du Général Guillaud

BP 50207 - 66002 Perpignan

Numéro de SIREN : 798905402

Numéro ORIAS : 14000709

### Informations distributeur

Cachet

Nom

Adresse

Code postal  Localité

Fixe  Portable  Fax

Email  Code ORIAS

### Informations client

Si client AXA, numéro client

M. Mme Prénom

Nom

Qualité

Raison sociale

Nom commercial

Adresse du site principal

Code postal  Localité

Email

Fixe  Portable  Fax

Forme juridique  Numéro SIRET

Code NAF (INSEE 2008) ou activité principale

Informations complémentaires (activité secondaire...)

Nombre de salariés

Nombre de saisonniers

CA (ou marge brute si commerce de gros) annuel HT

### Souscription

Je souhaite souscrire au contrat de Protection Juridique Résoluo Pro Référence au tarif de 186 € TTC par an (taxe d'assurance est de 13,4% incluse).

Projet  Nouveau contrat  Remplacement  (numéro du contrat précédent)

Date d'effet  Date d'échéance principale

Je choisis un paiement : annuel  semestriel  trimestriel  mensuel  par prélèvement automatique

Pour un prélèvement automatique, remplir le mandat de prélèvement SEPA ci-après.

### Déclaration client

Outre les réponses concernant les caractéristiques du risque, je déclare : être informé que les omissions et les déclarations inexactes ou faites de mauvaise foi sont sanctionnées par les articles L 113-8 et L 113-9 du Code des assurances ; ne pas avoir connaissance, à la date de la proposition, de faits, événements ou situations sources de litiges, susceptibles de mettre en jeu les garanties souscrites ; ne pas avoir eu un contrat de protection juridique résilié par un assureur dans les trois années précédant la présente proposition ; être assuré au titre de l'activité professionnelle garantie par un contrat d'assurance de responsabilité civile en cours de validité.

Date et signature du client

## Mandat SEPA

### Référence unique du mandat

N° ICS

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Sarl CLV Assurances à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Sarl CLV Assurances. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque\*.

### Nom, prénom et adresse du titulaire du compte à débiter

### Nom et adresse du créancier

Nom, prénom

Adresse

Code postal Ville

### Désignation du compte à débiter

Numéro international d'identification du compte bancaire (IBAN)

Code international d'identification de votre banque (BIC)

Fait à

Le

Signature

\* Joindre obligatoirement à cet imprimé un relevé d'identité bancaire (R.I.B.).

Les informations recueillies dans le présent mandat qui doit être complété, sont nécessaires au traitement de ma demande et ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion. Conformément à l'article 38 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de SARL CLV Assurances.

## Information sur l'utilisation de vos données personnelles

Dans le cadre de votre relation avec Juridica pour un contrat d'assurance, cette dernière va principalement utiliser vos données pour la passation, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution de celui-ci. Elle sera également susceptible de les utiliser (I) dans le cadre de contentieux, (II) pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, (III) afin de se conformer à une réglementation applicable, ou (IV) pour l'analyse de tout ou partie des données collectés vous concernant, éventuellement croisées avec celles de partenaires choisis, afin d'améliorer nos produits (recherche et développement), évaluer votre situation ou la prédire (scores d'appétence) et personnaliser votre parcours client (offres et publicités ciblées). Les données relatives à votre santé éventuellement recueillies seront exclusivement utilisées pour l'exécution de votre contrat, ce à quoi vous consentez en le signant. Vos données seront conservées le temps nécessaire à ces différentes opérations, ou pour la durée spécifiquement prévue par la CNIL (normes pour le secteur de l'assurance) ou la loi (prescriptions légales). Elles seront uniquement communiquées aux sociétés du Groupe AXA, intermédiaires d'assurance, réassureurs, partenaires ou organismes professionnels habilités qui ont besoin d'y avoir accès pour la réalisation de ces opérations. Pour ceux de ces destinataires situés en-dehors de l'Union Européenne, le transfert est limité (I) aux pays listés par la Commission Européenne comme protégeant suffisamment les données ou (II) aux destinataires respectant soit les clauses contractuelles types proposées par la CNIL soit les règles internes d'entreprise du groupe AXA de protection des données (BCR). Les données relatives à votre santé éventuellement recueillies ne seront communiquées qu'aux seuls sous-traitants habilités de la société avec laquelle vous avez signé votre contrat. Lors de la souscription de votre contrat, certaines questions sont obligatoires. En cas de fausses déclarations ou d'omissions, les conséquences à votre égard pourront être la nullité du contrat souscrit (article L.113-8 du Code des assurances) ou la réduction des indemnités versées (article L.113-9 du Code des assurances). Nous sommes légalement tenus de vérifier que vos données sont exactes, complètes et, si nécessaire, mises à jour. Nous pourrions ainsi vous solliciter pour le vérifier ou être amenés à compléter votre dossier (par exemple en enregistrant votre email si vous nous avez écrit un courrier électronique). Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, définir des directives relatives à leur sort après votre décès, choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer à leur traitement. Si vous avez donné une autorisation spéciale et expresse pour l'utilisation de certaines de vos données, vous pouvez la retirer à tout moment sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'informations qui conditionnent l'application de votre contrat. Vous pouvez écrire à notre délégué à la protection des données pour exercer vos droits par email ([cellulecnil@axa-juridica.com](mailto:cellulecnil@axa-juridica.com)) ou par courrier (Juridica – Cellule CNIL – 1 place Victorien Sardou 78166 Marly-le-Roi Cedex). En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir la CNIL. Pour plus d'informations, consultez <https://www.juridica.fr/donnees-personnelles-et-cookies/>

